



GLOBAL DEAL

ENSEMBLE POUR LE TRAVAIL DÉCENT
ET LA CROISSANCE INCLUSIVE

DÉCLARATION DE SOUTIEN

Le Global Deal: Renforcer le dialogue social pour un travail décent et une croissance inclusive

Le dialogue social sur le marché de l'emploi et de bonnes relations employeurs-travailleurs permettent de réduire les éventuelles inégalités issues de la mondialisation, d'accroître la productivité, de stimuler la croissance économique et de contribuer à un développement durable.

L'agenda de 2030 pour le développement durable- adopté par les Nations Unies – comprend un objectif relative à la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (ODD 8). Le dialogue social dans le monde du travail est un outil essentiel pour parvenir à cet objectif.

Le dialogue social englobe tous types de négociation, de consultation ou d'échange d'information entre les représentants des gouvernements, les employeurs et les travailleurs, sur des sujets d'intérêt commun relatifs aux politiques économiques et sociales.

Nous, représentants de gouvernements, d'entreprises et d'organisations patronales, d'organisations syndicales, d'organisations internationales et autres parties prenantes, soutenons une compréhension et un dialogue nouveaux et renforcés entre le travail et le capital, sur la base du concept du Global Deal. Nous prendrons des mesures en vue d'améliorer le dialogue social sur le marché de l'emploi comme outil permettant d'assurer un travail décent et de constamment améliorer la qualité des emplois, contribuant ainsi à une croissance inclusive et à une prospérité partagée.

- Pour les Etats, le Global Deal implique de ratifier ou de fournir les efforts nécessaires en vue de ratifier et de respecter les conventions fondamentales de l'OIT. Les Etats doivent reconnaître le dialogue social comme partie intégrante d'une forme démocratique de gouvernance, en faciliter les structures et encourager les accords concrets par des négociations collectives.
- Pour les employeurs, le Global Deal implique de respecter ces droits dans la pratique, d'agir en tenant compte de la responsabilité sociale et d'être prêt à négocier des accords sur le plan local, national, régional ou mondial. Agir en tenant compte de la responsabilité sociale implique également que les entreprises fassent preuve de diligence en s'efforçant de trouver des chaînes de distribution responsables, conformément aux normes internationales.
- Pour les organisations syndicales, le Global Deal implique agir conformément à leurs responsabilités sociales lors des négociations, mais également contribuer au développement global de l'entreprise ou de l'organisation.
- Pour les Etats, employeurs, entreprises et organisations syndicales, le Global Deal est un moyen d'avancer ensemble vers des objectifs communs en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement durable.

Dans le cadre de notre travail de promotion du concept du Global Deal, y inclus le soutien des efforts nationaux pour atteindre l'ODD 8, nous échangerons des idées, des solutions, des expériences et défis, des enseignements tirés et des conseils en matière de politiques ; nous amènerons à promouvoir les initiatives concrètes et les engagements volontaires pour soutenir le concept de Global Deal; nous mettrons en lumière les opportunités de coopération et d'élaboration des capacités dans le domaine du travail décent et de la qualité des emplois ; enfin, nous encouragerons la recherche et les travaux d'analyse sur le rôle des institutions sur le marché de l'emploi. Le cadre de l'OCDE pour la qualité de l'emploi peut être un outil important pour évaluer les résultats des efforts de promotion du dialogue social sur le marché de l'emploi. Nous nous engageons à faire des rapports publics sur les actions entreprises dans la réalisation des principes susmentionnés et d'adapter nos engagements à la lumière des nouveaux défis et opportunités.